

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Septembre 2002

Québec, le 15 octobre 2002

Monsieur Anwar Thomas
Secrétaire général
Institut supérieur d'électronique
1500, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 2B1

Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme *Technologie des robots et automatismes industriels (ELJ-0R)*

Monsieur le Secrétaire,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 30 septembre 2002, des mesures prises par l'Institut supérieur d'électronique pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Technologie des robots et automatismes industriels (ELJ-0R)* qu'offre votre établissement.

Le rapport d'évaluation comporte quatre recommandations. Dans sa première recommandation, la Commission demandait à l'Institut de développer plus systématiquement ses liens avec le milieu du travail. Or, le rapport de suivi n'apporte aucune précision quant aux types de démarches effectuées pour développer les liens en question ni quant au genre ou nombre d'entreprises rejointes. La direction dit continuer à travailler en ce sens bien que la situation économique rende ses efforts difficiles. La Commission n'en maintient pas moins sa recommandation et désire recevoir davantage d'informations quant aux liens développés.

En deuxième lieu, la Commission recommandait de préciser les objectifs du programme, établir des liens de concordance entre les cours et les objectifs du programme et illustrer la contribution de chacun des cours à l'atteinte des objectifs. Le rapport de suivi présente chaque cours et explique les liens entre eux, liens que le logigramme illustre clairement. L'Institut doit continuer dans cette voie car, même s'il décrit bien les cours, les liens de concordance entre ceux-ci et les objectifs du programme ainsi que la contribution de

chacun d'entre eux à l'atteinte desdits objectifs ne sont pas explicités. La Commission réitère, par conséquent, sa recommandation.

Troisièmement, la Commission demandait de prendre les moyens nécessaires pour permettre que les élèves aient accès à un parc plus approprié d'équipements en robotique. L'Institut prend les moyens pour se doter d'équipements pertinents pour l'enseignement du programme. Certains équipements étant requis pendant seulement quelques semaines par an, l'Institut choisit de louer lesdits équipements. La Commission considère que la location représente une alternative acceptable et que l'Institut répond ainsi à la recommandation.

Finalement, la Commission demandait à l'Institut de s'assurer que les plans de cours incluent tous les éléments prévus dans la PIEA et dans le RREC. La majorité des plans de cours fournis démontrent une amélioration comparativement à ceux initialement joints au rapport d'évaluation. Toutefois, certains éléments prévus dans le RREC ou dans la PIEA de l'Institut n'apparaissent toujours pas dans les documents présentés : modalité de participation, méthodologie et calendrier des cours théoriques et des travaux pratiques. De plus, suivant la PIEA (p. 8, §H), la qualité de la langue devrait être prise en compte notamment par « une correction minutieuse des devoirs et tests écrits ». Or, aucun des plans de cours fournis n'apporte de précision à ce sujet. D'autres éléments – objectifs, compétences, place du cours – nécessitent des précisions ou des correctifs. En outre, l'Institut gagnerait certainement à offrir à son personnel une formation sur l'élaboration de plans de cours. La Commission rappelle l'importance du plan de cours comme document de référence et de travail tant pour les élèves que les professeurs. Elle insiste, à cet effet, sur la nécessité de s'assurer de la qualité de l'information à y paraître. Aussi, la Commission réitère-t-elle sa recommandation et désire-t-elle recevoir, en temps opportun, les plans de cours qui seront rédigés pour la prochaine cohorte de *Technologie des robots et automatismes industriels (ELJ-OR)*.

En conclusion, la Commission reconnaît que l'Institut supérieur d'électronique a entrepris de donner certaines suites à l'opération d'évaluation de son programme *Technologie des robots et automatismes industriels (ELJ-OR)*. Toutefois, des problèmes subsistent au regard des première, deuxième et quatrième recommandations. Aussi, la Commission demande-t-elle au Collège de l'informer des mesures qu'il aura prises pour corriger la situation et de lui faire parvenir les documents demandés.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer